

***TARIFS 2024-25 | 1ER NOVEMBRE 2024 AU 31 OCTOBRE 2025**

AUGMENTATION DE 2% CHAQUE ANNÉE DÈS LE 1ER NOVEMBRE

ATTENTION : CES TABLEAUX DE TARIFS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS EN RELATION AVEC LES ARTICLES DE L'ENTENTE COLLECTIVE S'Y RAPPORTANT *

TARIF DE RÉPÉTITION (conforme au taux général du salaire minimum en vigueur)

A partir du 1er mai 2024	15,75\$
À partir du 1er mai 2025	16,10 \$

HEURES DE RÉPÉTITION minimales garanties

Nombre de représentations garanties	Nombre d'heures de répétition minimales garanties selon la catégorie	
	A	B
5 représentations et -	45h	45h
10 à 14	73h	40h
15 et +	110h	60h

TARIF PAR PRÉSENTATION (10 représentations et +)

CAPACITÉ DE SALLE	CATÉGORIE	CACHET
0-299	A	58,05 \$
	B	54,56 \$
300-599	A	65,04 \$
	B	59,50 \$
600-899	A	101,97 \$
	B	85,55 \$
900 et +	A	137,89 \$
	B	110,91 \$

TARIF "MAJORÉ" PAR PRÉSENTATION

CAPACITÉ DE SALLE	CATÉGORIE	CACHET
0-299	A	135,56 \$
	B	95,70 \$
300-599	A	142,22 \$
	B	100,37 \$
600-899	A	177,30 \$
	B	125,14 \$
900 et +	A	211,42 \$
	B	149,23 \$

TARIF DE L'HEURE SUPPLÉMENTAIRE

CAPACITÉ DE SALLE	TARIF HORAIRE
0-299	17,96 \$
300-599	18,87 \$
600-899	23,48 \$
900 et +	28,01 \$

LECTURE PUBLIQUE

L'artiste engagé pour faire une lecture publique est payé au moins :

Tarif de la 1ière représentation	Nombre d'heures incluses	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
273,24 \$	20	187,24 \$

LABORATOIRE PUBLIC

L'artiste engagé pour faire un laboratoire public est payé au moins :

Tarif de la 1ière représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
157,92 \$	30	157,92 \$

CINQ (5) REPRÉSENTATIONS ET MOINS

Lorsque le producteur garantit cinq (5) représentations et moins, l'artiste est payé au moins :

Tarif de la 1ière représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
61,77 \$	45	157,87 \$

SUBSTITUT

La fonction de substitut se paie au moins :

Tarif de la 1ière représentation	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
356,91 \$	157,92 \$

INTERVENTION

L'artiste engagé pour faire une intervention est payé au moins :

Tarif de la 1ière représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
167,35 \$	5	187,85 \$

SPECTACLE DE COMMANDE

L'artiste engagé pour faire un spectacle de commande est payé :

Tarif de la 1ière représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
72,33 \$	20	209,47 \$

SPECTACLE THÉMATIQUE**A) ANIMATION THÉÂTRALE**

Tarif par représentation	Heures de répétition minimales garanties
190,85 \$	2

B) SPECTACLE COMPTE RENDU

Tarif création	Temps de préparation maximum (inclus)	Tarif de représentation subséquente et de la reprise	Temps de préparation maximum (inclus)
234,82 \$	5 h	195,45 \$	0

SPECTACLE SUR MESURE

Durée du sketch	Temps de présence maximum	Temps de répétition maximum à la création uniquement	Tarif création (1ère représentation)	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
0 à 10 min. 59 sec.	2h	10h	257,49 \$	176,41 \$
11 à 20 min. 59 sec.	2h	12h	274,22 \$	187,89 \$
21 à 29 min. 59 sec.	2,5h	15h	290,94 \$	199,37 \$
30 à 44 min. 59 sec.	3h	18h	307,68 \$	210,82 \$
45 à 60 min. 59 sec.	3h	20h	324,43 \$	222,29 \$

MEURTRE ET MYSTÈRE

L'artiste engagé pour un spectacle « meurtre et mystère » est payé au moins selon le tableau suivant :

Tarif de la 1ère représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
158,13 \$	2	173,95 \$

PARTICIPATION PAR ENREGISTREMENT

Capacité de salle	1-15 représentations	16-35 représentations
0-299	359,73 \$	719,46 \$
300-599	418,48 \$	837,01 \$
600-899	593,04 \$	1 186,06 \$
900 et +	778,03 \$	1 556,46 \$

Chaque représentation qui excède le droit d'utilisation acheté à la signature du contrat se paie au moins le tarif suivant selon la capacité de la salle :

Capacité de salle	Tarif
0-299	32,32 \$
300-599	33,92 \$
600-899	42,28 \$
900 et +	50,40 \$

PARTICIPATION PAR ENREGISTREMENT

L'artiste qui fait partie de la distribution et à qui l'on demande de participer à un enregistrement pour ledit spectacle
 * conformément au tableau ci-dessous avec un minimum de deux heures (2) lorsqu'il s'agit d'un enregistrement visuel

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2022	22,48 \$

* Les heures d'enregistrement doivent être payées en sus des heures de répétitions

RÉPLIQUE

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2022	21,83 \$

FRAIS DE SÉJOUR**REPAS**

En vigueur	Hébergement	Déjeuner : de 6 h à 8 h 30	Dîner : de 11 h à 13 h 30	Souper : de 17 h à 19 h 30	Allocation supplémentaire*
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2008	85,00 \$	10,50 \$	16,00 \$	22,00 \$	10,00 \$

*une allocation supplémentaire de dix dollars (10 \$) est versée à l'artiste qui est à l'extérieur pour les trois (3) repas sans qu'il y ait coucher, à l'artiste qui voyage entre 23 heures (23 h) et 3 heures (3 h) pour rentrer à la place d'affaires du producteur, et à l'artiste qui accepte que le producteur paie son hébergement.

a) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins 7 jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	314,74 \$

b) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins vingt-huit (28) jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas	Tarif par semaine couvrant hébergement et repas
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	314,74 \$	635,14 \$

c) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins 56 jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas	Tarif par semaine couvrant hébergement et repas
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	277,88 \$	549,12 \$

FRAIS DE TRANSPORT

En vigueur	Tarif du kilomètre
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	0,38 \$

L'excédent des heures de voyage, les heures de voyages de nuit (les déplacements un jour de repos)

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2022	29,74 \$